

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1373

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Biodistrict Lyon-Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1373**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Biodistrict Lyon-Gerland - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération Biodistrict Lyon-Gerland à Lyon 7ème a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte et objectifs

Avec la présence historique des Abattoirs de la Mouche, construits au début du XX^{ème} siècle, la création de l'Institut français de la fièvre aphteuse en 1947, puis l'installation de l'École Normale Supérieure (ENS) de Lyon à la fin des années 1980, le sud de Gerland est un territoire qui s'est naturellement positionné comme terre d'accueil d'activités en sciences de la vie, biotechnologies et santé.

Il rassemble aujourd'hui plus de 5 000 emplois privés et 2 750 enseignants-chercheurs répartis entre plusieurs établissements d'enseignement supérieur et structures de recherche, ainsi que des organismes réglementaires nationaux et internationaux.

La Métropole de Lyon a initié en 2014 une démarche d'accompagnement visant à développer la qualité et la visibilité de ce territoire dans l'objectif de le voir figurer parmi les 10 sites majeurs, au niveau international, en termes d'innovation en santé et biotechnologies. Ceci s'est notamment traduit par le développement des rencontres et interactions physiques et fonctionnelles entre les acteurs présents sur le Biodistrict Lyon-Gerland.

La dynamique du site a, d'ores et déjà, permis de renforcer les activités scientifiques et économiques, avec le repositionnement du bureau lyonnais de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le doublement du laboratoire P4, l'installation des équipes de l'Institut de recherche technologique (IRT) en microbiologie BIOASTER, la relocalisation du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) qui s'y installera en 2022, l'inauguration du nouveau site Aguetant, le regroupement des équipes de Sanofi Pasteur sur le Campus Carteret et la construction d'un nouveau siège pour les équipes santé animale de Boehringer Ingelheim.

Une quinzaine d'entreprises, issues de la recherche locale, s'y sont créées depuis 2014 et de nombreuses PME et sociétés pharmaceutiques font également le choix de venir y développer leurs activités afin de bénéficier des mutualisations d'expertise, de plateaux techniques et d'image que permet une telle masse critique.

L'ambition du Biodistrict Lyon-Gerland est de s'appuyer sur la qualité du site (Rhône, parc de Gerland, etc.) et sur la présence de l'Université et de grands équipements scientifiques et techniques d'intérêt métropolitain pour créer les conditions favorables à l'accueil ou au développement d'entreprises ou de centres de recherche dans un environnement urbain qualitatif de type campus sport/santé ouvert et irrigué par le parc de Gerland.

Le Biodistrict Lyon-Gerland représente une centaine d'hectares et concentre un grand nombre d'opérations d'aménagement et de projets d'initiative publique et privée qu'il convient d'accompagner pour requalifier et adapter l'espace public en cohérence avec les orientations du plan guide de Gerland.

L'objectif de la Métropole est d'assurer la cohérence globale des aménagements, dès la phase de programmation et de conception, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle par les différents acteurs (Métropole, Ville de Lyon ou opérateurs privés).

II - Présentation du volet qualité urbaine et mobilités du Biodistrict Lyon-Gerland

Le volet urbain de la démarche Biodistrict Lyon-Gerland poursuit les objectifs suivants :

- la structuration du quartier autour de 2 éléments fédérateurs : la centralité Pavillons/Fontenay et l'avenue Tony Garnier (épine dorsale du quartier/identifiable),
- le développement des mobilités douces pour répondre aux besoins des entreprises, écoles, usagers ponctuels et habitants et faciliter les déplacements intra-quartier (modes actifs, rabattement vers les transports en commun, signalétique, gestion du stationnement),
- la création d'une ambiance de type campus sport/santé en s'appuyant sur la présence des grands équipements et la diffusion du parc et des allées dans le tissu urbain existant.

La frange ouest du Biodistrict Lyon-Gerland concentre de nombreux projets immobiliers. La Métropole et la Ville de Lyon ont ainsi programmé la réalisation de travaux d'infrastructures publiques permettant d'accompagner et de répondre aux besoins des opérations immobilières livrées, ou qui le seront, à l'horizon 2022, à savoir :

- l'IRT BIOASTER (livré en 2015),
- la Tony Parker Adequat Académie (TPPA) (livrée en 2019),
- la réhabilitation de l'ENS de Lyon et la création du laboratoire M8 (livraison en 2021),
- le nouveau siège et site de production des Laboratoires Aguettant (sur le site Gerland 2 livré en 2016) et le projet Urban Garden en lieu et place du site historique (livraison en 2021),
- le Centre international de recherche en infectiologie (CIRI) (livraison en 2022),
- le CIRC (livraison en 2022).

III - Le programme de travaux à réaliser

La Métropole a programmé et engagé les travaux suivants :

- la requalification de la rue du Vercors sur la partie située entre l'allée Pierre de Coubertin au sud et l'entrée principale du site de l'ENS au Nord,
- la réalisation d'une voie nouvelle entre la rue de Turin et la rue Alexander Fleming qui aura pour vocation d'assurer la desserte de la Cité scolaire internationale (CSI), du laboratoire Aguettant et de l'immeuble Urban Garden,
- la requalification de la rue Alexander Fleming, pour la partie située entre l'avenue Tony Garnier et la rue Pierre de Coubertin,
- la requalification du passage du Vercors, voie en impasse qui dessert déjà le laboratoire P4, l'Institut de recherche Institut de biologie et chimie des protéines et, à terme, le CIRC. Elle rejoindra ainsi la voie verte qui sera aménagée au droit du CIRC, entre l'avenue Tony Garnier et la halle Tony Garnier,
- la création d'une voie verte au droit du CIRC, de l'Institut de biologie et chimie des protéines (IBCP) et du site du laboratoire P4, entre l'avenue Tony Garnier et la voie modes doux existante au droit de la halle Tony Garnier, pour offrir une jonction apaisée jusqu'à l'avenue Debourg,
- l'aménagement d'un nouvel espace public au droit du site de l'Université Claude Bernard Lyon 1, du CIRI et de BIOASTER,

- la création d'une traversée piétonne sur l'avenue Tony Garnier. L'objectif est de relier la voie verte et l'espace public nouvellement créés et de faciliter les traversées piétonnes vers l'Université Lyon 1, les entreprises et laboratoires présents au sud (laboratoire Aguetant, Delpharm Biotech, Episkin, Viatrix, Engie, Evotec, BIOASTER, Institut de génomique fonctionnelle de Lyon -IGFL-), la CSI et le parc de Gerland. À date, ce sont en effet plus de 2 300 salariés et près de 3 000 élèves et étudiants qui se déplacent quotidiennement vers le secteur au sud-sud-ouest de l'avenue Tony Garnier,

- la requalification de la rue Pierre de Coubertin sur sa partie située le long du bâtiment recherche du site UCBL 1 jusqu'à la rue du Vercors.

IV - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Pour réaliser le programme de travaux détaillés ci-dessus, une autorisation de programme à hauteur de 7,2 M€ en dépenses et 1 M€ d'euros en recettes (participation financière à percevoir au titre d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Lyon) a été votée par délibération du Conseil n° 2019-3572 du 24 juin 2019. Une autorisation de programme complémentaire de 362 311 € en dépenses sur le budget annexe des eaux a également été décidée par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1093 du 7 février 2022.

Préalablement à la réalisation des travaux de voirie, il apparaît opportun de procéder au dévoiement d'une canalisation d'assainissement située rue du Vercors afin de permettre, dans le cadre du projet d'aménagement, la plantation d'un alignement d'arbres.

Il est nécessaire pour cela de procéder à l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 200 000 € HT en dépenses à inscrire au budget annexe de l'assainissement sur l'année 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le dévoiement d'une canalisation d'assainissement, située rue du Vercors, préalablement aux travaux pour l'aménagement de la frange ouest du Biodistrict Lyon-Gerland.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international de la Métropole, pour un montant total de 200 000 € HT en dépenses sur l'opération n° 2P02O2870 du budget annexe de l'assainissement, exercice 2022.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est ainsi porté à 14 158 999.40 € en dépenses et 2 621 836 € en recettes au budget principal, 663 311 € HT en dépenses pour le budget annexe des eaux et 240 000 € HT en dépenses pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-282272-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
